

teur moderne de l'Inventaire. Il est évident que celui-ci n'a pas eu d'autre but que de signaler incidemment et à son point de vue, l'origine des armoiries de Vienne, sans préciser en aucune manière la date de cette adoption.

Quoi qu'il en soit les armes primitives de Vienne étaient d'or à l'arbre arraché de sinople, ou du moins cette ville n'en portait point d'autres lorsqu'elle y joignit le calice d'or et l'hostie d'argent. La forme de ce dernier blason, à défaut de renseignements plus explicites, va nous en fournir la preuve matérielle.

Il est de règle en science héraldique, que les pièces ajoutées à un écu, par suite d'un événement mémorable ou en vertu de quelque concession, se placent, soit en chef, soit en bande, soit sur la pièce principale. La pièce, la figure première reste à sa place et les autres ne viennent qu'en accessoire. Les écus des villes et des familles auxquelles les rois de France et les empereurs d'Allemagne ont accordé des fleurs-de-lis ou des aigles nous en offrent de nombreux exemples. Or, il est évident que l'arbre occupe ici le champ de l'écu et que le calice et l'hostie ne sont que des pièces ajoutées à la figure première. Il serait donc fort étrange, si l'aigle eût figuré sur l'ancien blason de Vienne, comme le prétend Chorier, qu'elle n'eût point gardé sur celui-ci la place que l'orme y occupe ou du moins une place quelconque. Enfin, à supposer que Vienne eût abandonné complètement ses vieilles armoiries pour en prendre de toutes nouvelles, on ne saurait contester, même dans cette dernière hypothèse, que le calice et l'hostie, emblèmes vénérés de notre religion, n'eussent obtenu la place principale, la place d'honneur et que l'orme paroissial ne fût arrivé qu'au rang de pièce accessoire. Tels sont les motifs qui nous portent à mettre de côté l'aigle fictive de Chorier pour nous en tenir aux indices matériels que nous fournit le seul monument parvenu jusqu'à nous.